

Konferenz der Betreibungs- und Konkursbeamten der Schweiz
Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse
Conferenza degli ufficiali di esecuzione e fallimenti della Svizzera
Conferenza dels funzionaris da scusseura e falliment da la Svizra



Farbdefinitionen

CMYK
Schrift = 70% schwarz
Zeichen = 100 magenta/100 yellow

Konferenz der Betreibungs- und Konkursbeamten der Schweiz
Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse
Conferenza degli ufficiali di esecuzione e fallimenti della Svizzera
Conferenza dels funzionaris da scusseura e falliment da la Svizra



Pantone
Schrift = cool grey 11
Zeichen = 485

Konferenz der Betreibungs- und Konkursbeamten der Schweiz
Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse
Conferenza degli ufficiali di esecuzione e fallimenti della Svizzera
Conferenza dels funzionaris da scusseura e falliment da la Svizra



s/w
Schrift = 100% schwarz
Zeichen = 40% schwarz

Rapport annuel du Comité 2018/2019

sur la 94^e année associative
à l'occasion de l'assemblée générale du
vendredi 14 juin 2019
à Andermatt

www.betreibung-konkurs.ch

Table des matières :

| | Page : |
|---|---------------|
| Généralités | 3 |
| 1^{re} partie : événements de l'année associative 2018/2019 | |
| 1.1. 93 ^e assemblée des membres Interlaken | 3 |
| 1.2. ASEPF | 3 |
| 2^e partie : Comité central | |
| 2.1. Composition du personnel 2018/2019 | 3 |
| 2.2. Informations internes | 4 |
| 2.3. Personnel | 4 |
| 2.4. Vice-présidence | 4 |
| 2.5. Séances | 4 |
| 3^e partie : comptes rendus des divisions | |
| 3.1. Présidence | 4 |
| 3.1.1. Activité au sein du Comité | 4 |
| 3.1.2. Consultations | 5 |
| 3.1.3. Finances et comptabilité, comptes annuels 2018/2019 et budget 2019/2020 | 5 |
| 3.1.4. Assemblées annuelles des membres collectifs | 5 |
| 3.1.5. Participation de tiers | 5 |
| 3.1.6. Décès de Paul Angst, membre d'honneur | 5 |
| 3.2. Droit et politique | |
| 3.2.1. Annulation des dettes en souffrance | 5 |
| 3.2.2. Extrait du registre des poursuites pour l'ensemble de la Suisse | 6 |
| 3.2.3. Motions du PLR pour la réduction des émoluments | 6 |
| 3.2.4. Autres points importants | 8 |
| 3.2.5. Échange de vues avec l'Office fédéral de la justice | 8 |
| 3.3. Membres | |
| 3.3.1. Formations continues | 8 |
| 3.3.2. Formations continues e-LP | 9 |
| 3.3.3. Conférence des présidents | 9 |
| 3.3.4. Fachschule Oerlikon | 9 |
| 3.3.5. Perspectives | 10 |
| 3.3.6. Numérisation et mise en réseau | 10 |
| 3.3.7. Échange au-delà des frontières linguistiques | 10 |
| 3.3.8. Gestion intégrée des risques stratégiques | 11 |
| 3.4. Relations publiques | |
| 3.4.1. Domaines | 12 |
| 3.4.2. Contacts | 12 |
| 3.4.3. Médias | 13 |
| 3.4.4. Publications | 13 |
| 3.4.5. Site web | 13 |
| 4^e partie : associations | |
| 4.1. Statistique des offices des poursuites | 14 |
| 4.2. Statistique des offices des faillites | 14 |
| 5^e partie : examen professionnel fédéral d'expert en matière de poursuites et faillites | |
| 6^e partie : perspectives et conclusion | |
| 6.1. Assemblée des membres 2020 à Montreux | 15 |
| 6.2. Remerciements | 15 |

Rapport annuel du Comité central, année associative 2018/2019

Chers représentants du Tribunal fédéral suisse, chers représentants de l'Office fédéral de la justice, chers représentants des autorités cantonales de surveillance, Madame la Conseillère d'Etat, chers membres d'honneur, chers délégués et invités, chers membres de l'association, chers lecteurs,

Généralités

Nous soumettons le rapport annuel suivant aux membres de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse, en leur proposant de l'approuver lors de la 94^e assemblée des membres du vendredi 14 juin 2019 dans la salle de concert Reuss de l'hôtel Radisson Blu Reussen à Andermatt.

Comme à l'accoutumée, nous nous abstenons d'examiner et de commenter la situation générale mondiale. Nous souhaitons plutôt rendre compte, par ce rapport, des activités du Comité central au cours de l'année dernière. Lors de l'assemblée des membres, nous vous donnerons volontiers des informations plus détaillées sur certains thèmes centraux de notre travail.

1. Événements de l'année associative 2018/2019

- 1.1. La 93^e assemblée des membres s'est tenue le vendredi 25 mai 2018, accompagnée d'un agréable soleil printanier, au Congress Centre Kursaal à Interlaken.
- 1.2. L'un de nos partenaires les plus importants, l'Association suisse d'examen professionnel des poursuites et faillites (dénommée ci-après « ASEPF ») a tenu son assemblée générale le vendredi 5 avril 2019 à Saint-Gall. Avant la réunion, les participants ont pu participer à une impressionnante visite de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall, fondée en 719. La bibliothèque abbatiale de Saint-Gall est l'une des bibliothèques historiques les plus importantes au monde. Elle a été classée au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1983.

2. Comité central (mandat 2017 – 2021)

- 2.1. Le Comité central se compose comme suit (par ordre alphabétique des noms) :

| Fonction : | Membre du comité, lieu de travail : |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Président | Budliger Armin, Stans |
| Droit et politique | de Mestral Yves, Zurich |
| Relations publiques | Isler Roland, Winterthour |
| Secrétaire | Kuhn Gerhard, Bâle |
| Tâches particulières | Lauber Pascal, Bulle |
| Projets | Löhri Cornelia, Zoug |
| Vice-président, finances | Romano Daniel, Lausanne |

Informatique/site Internet Todic Bogdan, Saint-Gall

Réviseurs des comptes :

Réviseur Rhyner Hans, Kleindöttingen
Réviseur Obrist Jürg, Thusis

2.2. Informations internes : « ***Celui qui s'attaque aux problèmes a une longueur d'avance dans la vie sur ceux qui ne font qu'en discuter.*** »

Ces mots de John F. Kennedy décrivent bien le travail du Comité central au cours du dernier exercice écoulé. Des discussions passionnées et des controverses disputées se sont déroulées dans une ambiance toujours professionnelle et conformément aux « règles du jeu démocratique ». Mais une fois les décisions prises, tout le monde a uni ses efforts et a tout mis en œuvre pour traduire immédiatement les plans en actions. Aujourd'hui, nous pouvons jeter avec une fierté justifiée un regard rétrospectif sur une fructueuse année d'activité au cours de laquelle ont été accomplis beaucoup de progrès qui nous permettent de prédire que cet élan, ce courage et ces idées nous accompagneront dans le nouvel exercice annuel.

2.3. Personnel : Lors de la réunion de l'année dernière, Cornelia Löhri a été élue pour remplacer Michael Dörflinger au sein du Comité central. Avec Cornelia Löhri, nous pouvons compter sur une personne fiable et prête à assumer sa part de responsabilité **et** qui s'est rapidement intégrée dans une équipe déjà bien rodée. Grâce à son expertise et à sa vaste expérience, elle gère avec succès nos projets depuis plus de 12 mois.

2.4. Daniel Romano a pris ses fonctions de vice-président le 16 mai 2018. Pour le reste, il n'y a pas eu de changement de responsabilités au niveau du personnel dans les différents domaines d'activité (appelés « divisions »).

2.5. Le Comité central s'est réuni en tout lors de trois séances spéciales et une séance ordinaire réparties dans le courant de l'année. Les séances, particulièrement chargées, comprenaient chacune de nombreux sujets très différents. D'innombrables séances de la commission et autres réunions ont par ailleurs eu lieu.

L'année sous revue a été caractérisée par un très grand nombre d'affaires et de projets. Nous espérons que ce rapport permettra de vous donner un aperçu des activités intéressantes et exigeantes que nous menons au sein des divisions.

3. Comptes rendus des divisions

3.1. Présidence

3.1.1. Activité au sein du Comité : La conférence des préposés aux poursuites et faillites repose assurément sur des bases solides sur lesquelles bâtir l'avenir. Au cours de l'année sous revue, la conférence s'est engagée activement pour défendre de bonnes conditions-cadres dans le secteur des poursuites et faillites, ainsi que pour le bon fonctionnement du système juridique. La collaboration au sein du Comité a toujours été marquée par la confiance et la compréhension mutuelles, même si les

discussions ont parfois été virulentes et controversées. Ce sont de telles discussions qui nous ont fait avancer jusqu'à présent et continueront de nous faire progresser.

- 3.1.2. Consultations : Au cours de l'année sous revue, le Comité a été invité à plusieurs consultations et a profité de ces occasions pour coopérer au mieux sur la base de ses connaissances et de ses compétences. Malheureusement, il s'avère souvent difficile de trouver des membres qui ont la motivation et le temps nécessaires pour participer à une prise de position éclairée. Par conséquent, les réponses aux consultations soumises reflètent souvent l'opinion du Comité central.
- 3.1.3. Concernant les comptes annuels 2018/2019 et le budget 2019/2020, nous renvoyons aux différentes explications lors de l'assemblée générale. D'une manière générale, nous pouvons toutefois affirmer que notre situation financière est bonne !
- 3.1.4. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons aussi pu participer à différentes assemblées annuelles de membres collectifs. Rencontrer en personne les collègues de la branche avant et après les assemblées a favorisé la convivialité et l'échange, au-delà des décisions que nous avons à prendre, surtout sur le plan politique. Entretenir les échanges et ne pas se mouvoir uniquement dans notre propre « cosmos » devrait rester un aspect important durant les prochaines années également !
- 3.1.5. Le fait que notre association soit également représentée en dehors de notre secteur est due au fait que nous avons participé à divers projets qui n'affectent pas directement notre domaine d'activité. Par exemple, le projet EasyGov ou l'étude du SECO sur le montant minimum du chiffre d'affaires rendant obligatoire l'inscription d'une entreprise individuelle au registre du commerce, pour ne citer que les plus importants (voir également le point 3.3.4.). Mais nous avons également participé à des projets de l'Office fédéral de la justice et délégué des experts.

Depuis le 1^{er} novembre 2018, un extrait du registre des poursuites actuel peut être commandé par chaque personne dans toutes les filiales de La Poste Suisse. Celui-ci sera ensuite imprimé et envoyé au domicile du client. Il reçoit également avec la lettre un lien lui permettant de télécharger l'extrait du registre des poursuites au format PDF. Cette innovation a finalement fonctionné de manière irréprochable grâce au suivi étroit que nous avons assuré avec La Poste Suisse dans son projet d'interface avec l'Office des poursuites.

- 3.1.6. Rien n'est plus certain que la mort, rien n'est plus incertain que son heure. L'année dernière, à nouveau, un confrère et ami nous a quittés. Paul Angst, membre d'honneur, est décédé le 25 avril 2019, à l'âge de 86 ans. Il a trouvé le repos après une courte période de souffrance. Paul Angst a été président de notre association professionnelle de 1982 à 1996. Nous garderons toujours en mémoire ses années d'engagement dévoué au sein de l'association.

3.2. Droit et politique

- 3.2.1. Procédure d'annulation des dettes en souffrance : La motion du conseiller d'Etat Claude Hêche a entre-temps également été adoptée par le Conseil national. Le Conseil fédéral dispose maintenant de deux ans pour élaborer une proposition. De quoi s'agit-il ? Une procédure d'assainissement efficace doit être introduite pour les particuliers. Les procédures existantes en droit du patrimoine peuvent être trop

compliquées et/ou inadaptées – mais elles sont sans aucun doute beaucoup trop peu utilisées. La nouvelle procédure d'assainissement devrait se terminer par une décote de la dette, une fois que le débiteur a passé une période de plusieurs années de « bonne conduite », c'est-à-dire : s'il n'a accumulé aucune nouvelle dette durant cette période. En fin de compte, les propositions du Conseil fédéral indiqueront le rôle que doivent jouer les offices des poursuites dans la surveillance de la période de bonne conduite et si nous devons éventuellement accomplir de nouvelles tâches en dehors de notre domaine d'activité, ce qui ne pourrait être assumé qu'en engageant davantage de personnel.

- 3.2.2. Extrait du registre des poursuites pour l'ensemble de la Suisse : Le Conseil fédéral a reçu deux rapports : d'une part, une étude de faisabilité technique et, d'autre part, une analyse des besoins. Ces rapports ont été, à notre avis, trop négatifs. Pourquoi ont-ils été si négatifs ? Derrière la réserve face à un bureau d'information fédéral, qu'il s'agisse d'un registre central ou d'une mise en réseau de tous les registres existants, sous quelque forme que ce soit, se trouvent des intérêts financiers considérables d'acteurs importants. De telles informations permettent de gagner beaucoup d'argent, en particulier pour les sociétés privées d'informations économiques.

La Commission des affaires juridiques du Conseil national a décidé, à la mi-février 2019, de ne pas soutenir une initiative parlementaire de l'UDC concernant la mise en réseau de tous les registres des 406 offices des poursuites suisses existant actuellement. Mais la procédure de consultation sur l'utilisation accrue du numéro AVS comme identifiant personnel contraignant pour les autorités s'est poursuivie jusqu'à fin février 2019. Dorénavant, toutes les autorités devraient accepter le numéro AVS comme critère d'identification. Dans la mesure où le Conseil fédéral déclarera probablement le numéro AVS contraignant pour toutes les autorités suisses en dépit de l'opposition du préposé à la protection des données, le sujet reste à l'ordre du jour. Résoudre la question de l'identification univoque de chaque personne en Suisse permet d'éliminer un obstacle important en vue d'obtenir un extrait du registre des poursuites pour l'ensemble de la Suisse. Fin 2018, le PDC a déposé une autre motion en faveur d'un registre des poursuites suisse. Notre position est claire : la délivrance d'un extrait du registre des poursuites, à plus forte raison un extrait valable pour l'ensemble de la Suisse, doit rester de la compétence des offices et donc des cantons, dont les activités sont reflétées par ces données. Ces activités ne doivent pas être privatisées. Nous ne voulons pas de croissance sauvage des services privés – il ne devrait y avoir qu'*un seul* extrait répertoriant dans la mesure du possible toutes les procédures juridiques de poursuites et faillites d'un débiteur. Les émoluments de tenue des registres ou de délivrance des extraits devraient par ailleurs rester pour le moins similaires à ceux pratiqués jusqu'à présent.

- 3.2.3. Motions du PLR pour la réduction des émoluments : Comme chacun sait, il s'agit probablement d'un problème réel : la réalisation de gains millionnaires dans les différents cantons de Suisse romande et dans le canton de Berne. Évidemment, les choses ne peuvent pas se faire ainsi. Les bénéficiaires millionnaires, s'ils existent encore après une comptabilisation claire de l'ensemble des coûts, peuvent être réalisés presque exclusivement grâce aux économies d'échelle réalisées dans les grandes industries et/ou par le biais de fortes pressions exercées sur la main d'œuvre. Les

effets secondaires corrélatifs sont pratiquement garantis. Ici, certains directeurs financiers semblent ne pas s'être rendu compte qu'il y avait une « notice d'information » jointe à l'emballage ou ne l'ont pas lue. Ce qui est sûr, c'est qu'ils ne l'ont pas comprise. À cet égard, il est également important de mentionner que même si le PLR retirait les motions, selon les déclarations de l'Office fédéral de la justice basées sur la violation du principe de la couverture des coûts, le Conseil fédéral serait non seulement en droit, mais même obligé de réduire les émoluments générés en régie propre.

Notre position : une réduction forfaitaire des émoluments n'est pas une option envisageable. Il est au contraire important de définir des critères de qualité et de souligner les conséquences qui pourraient résulter d'une réduction des émoluments – qui affecterait inévitablement la qualité. Nous soutenons qu'une « réduction forfaitaire des émoluments identique pour tout le monde est injuste » et qu'il est problématique d'imposer une punition collective à tous les offices des poursuites.

Une réduction des émoluments de 50%, voire même de 80%, ne peut en aucun cas être acceptée sans se battre. Les problèmes qui en résultent sont trop importants pour les offices des poursuites, pour la sphère politique et en fin de compte pour l'économie. Nous pensons en particulier à l'impact qu'aurait sur les cantons une réduction significative des émoluments. À cet égard, la conférence considère qu'il est de son devoir de signaler clairement les répercussions néfastes affectant tous les acteurs impliqués.

L'Office fédéral de la justice a la possibilité d'effectuer des vérifications relatives à la mesure de la qualité et des résultats du Blue Book e-LP selon le nombre de réquisitions de continuer les poursuites, leur total, le nombre et le total des actes de défaut de biens au sens des art. 115 et 149 LP, ainsi que le total des versements aux créanciers (N.B. sans occasionner de coûts élevés au développeur de logiciel). À notre avis, ces données pourraient servir de base à une discussion sur la qualité, certes complexe, mais qui devrait également prendre en compte les nombreuses vis de réglage qui conditionnent le secteur des poursuites.

De plus, la question se pose de savoir pourquoi le fédéralisme n'aurait pas son rôle à jouer en ce qui concerne la qualité : si un canton est prêt à accepter une qualité médiocre due à la forte pression exercée sur le personnel, il devrait être autorisé à le faire. Nous soulignons à cet égard que, dans un tel cas, non seulement le recouvrement des impôts générera de moindres revenus, mais les institutions cantonales d'assurances sociales devront également refinancer de plus en plus les primes impayées des assureurs-maladie. En d'autres termes, d'une part, le canton réalise des profits (élevés) auprès des offices des poursuites et, d'autre part, il les perd immédiatement auprès des institutions d'assurances sociales et en raison des moindres recettes (fiscales). Le problème doit être considéré de manière globale. À notre avis, se focaliser de manière unilatérale sur les recettes empêche de considérer la question dans sa globalité. Les effets de la réduction proposée doivent être pris en compte. Grâce à ces initiatives politiques, nous commençons à centrer notre attention sur les paramètres pertinents qui ne se trouvent pas tant dans l'OELP, mais plutôt dans l'ordonnance fédérale sur la LAMal ou dans les lois cantonales d'introduction de la LAMal.

- 3.2.4. Autres points importants : En plus de ces trois priorités politiques qui ont occupé le Comité central l'année dernière, ses représentants ont prêté leur concours au sein de la Commission fédérale LP (CF LP) et du comité e-LP. La CF LP, lors de son unique réunion, a discuté en particulier de l'Instruction n° 5 du Service de haute surveillance en matière de poursuite et de faillite (nouvel art. 8a, al. 3, let. d, LP), et le comité e-LP a abordé la poursuite du développement de l'e-LP ainsi que les problèmes et questions que ces sujets ont fait surgir. Dans les deux cas, les représentants du Comité central ont réussi à apporter des contributions décisives sur des questions importantes. Mais notre action ne s'est pas limitée aux deux commissions de l'Office fédéral de la justice. Le Secrétariat d'État à l'Economie (SECO) a demandé au Comité central de participer au projet EasyGov. Ce projet fédéral vise à permettre aux entreprises, et en particulier aux PME, d'éviter des démarches administratives et de prendre en ligne de manière simple, rapide et efficace les contacts nécessaires. L'objectif est de soulager les entreprises et les administrations et de réduire les coûts. Lors de deux réunions du SECO, le Comité central a dû prendre note du fait que les réserves que nous avons exprimées concernant des bases juridiques qui ne pourraient pas suivre les évolutions techniques d'une part ni l'avancement des projets de l'autre, pourraient difficilement être prises en compte. Cela a incité le Comité central à se retirer du projet. Pour finir, mentionnons la participation de Bogdan Todić à une réunion de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier, à l'occasion de laquelle ils ont discuté de l'inscription légale des poursuites au registre foncier. Ici encore, notre intervention a été fructueuse.
- 3.2.5. Un échange de vues a eu lieu à la mi-avril avec l'Office fédéral de la justice et les représentants de la Haute surveillance LP. Différents sujets ont été abordés : procédure d'annulation des dettes en souffrance (procédure ultérieure et rôle futur des offices des poursuites), extrait du registre des poursuites pour l'ensemble de la Suisse, représentation de la conférence au sein de la CF LP, archivage numérique ou numérisation des actes de poursuite et prise en compte des impôts dans le minimum vital. Les initiatives politiques ont provoqué une discussion animée et débouché sur une réduction des émoluments.

C'est précisément en raison de l'état actuel des discussions sur la réduction des émoluments que le Comité central s'est vu obligé d'examiner ou décider la présentation de motions politiques. Le message est connu : contempler uniquement les émoluments est simpliste et inadéquat. Au contraire, il convient d'examiner de plus près la qualité du travail effectué. L'Office fédéral de la justice devrait s'engager à cet égard. Ensuite, on a pris connaissance avec intérêt des propositions concrètes faites par les préposés aux poursuites visant à réduire le nombre de réquisitions de poursuite (en particulier de poursuites de caisses-maladie). Le suivi de certaines de ces mesures est actuellement en cours d'examen.

3.3. Membres

- 3.3.1. De nombreuses personnes ont participé à nos traditionnelles formations continues du 16 mai 2018 à Lausanne et du 4 septembre 2018 à Baden. C'est un perpétuel défi de trouver des thèmes et des intervenants qui puissent intéresser le plus grand nombre possible de personnes.

3.3.2. Les attentes concernant les formations continues de l'e-LP ont été largement dépassées. Les quatre formations, qui se sont déroulées à différentes dates et lieux, ont été structurées de manière à ce que la partie théorique soit assurée le matin par Urs Paul Holenstein de l'Office fédéral de la justice (responsable de l'unité Informatique juridique) et que les fournisseurs de logiciels dirigent la partie pratique des applications spécialisées durant l'après-midi. Les retours d'expérience ont montré que cette option de formation continue donnait à nos membres des conseils pratiques concernant l'e-LP qui facilitait leur travail quotidien.

3.3.3. Le 17 janvier 2019 a eu lieu à Lucerne la première conférence des présidents (réunion des présidences des associations cantonales des préposés aux poursuites et faillites). À l'Hotel des Balances de Lucerne, de 10 à 16 heures – avec une brève pause buffet – les sujets les plus divers ont été abordés de manière sommaire, en cherchant à recueillir des opinions, points de vue et arguments en ce qui concerne particulièrement la procédure d'annulation des dettes en souffrance, l'extrait du registre des poursuites pour l'ensemble de la Suisse et la discussion sur la réduction des émoluments. Malgré les contraintes temporelles, les résultats obtenus et les commentaires des participants peuvent être considérés comme un succès.

Enfin, comme promis, le Comité central est intervenu davantage dans les questions politiques et a maintenu de bons échanges avec les parlementaires – au Palais fédéral à l'occasion de la session de printemps, par commodité. Des discussions importantes et instructives ont été menées concernant l'extrait du registre des poursuites pour l'ensemble de la Suisse, l'enregistrement des arrivées et départs sur l'extrait du registre des poursuites (ou la vérification du lieu de résidence), la prise en compte des impôts dans le minimum vital du droit des poursuites, ainsi qu'au sujet de la réduction des émoluments.

Mais nos partenaires, tels que La Poste Suisse, ont également eu leur mot à dire. Elle a pu présenter ses projets tels que les mesures visant à simplifier le retrait d'un acte de poursuite ou celles visant à augmenter le taux de livraison et la qualité des livraisons, et informer de la mise en œuvre prévue.

Bien sûr, la formation de base et continue a également été à l'ordre du jour. Marianne Huber, responsable Formation de notre centre de formation, a informé de manière impressionnante des surprenants succès de notre école spécialisée.

Suite à la conférence des présidents, le Comité central a évalué les commentaires et suggestions. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions représenter les intérêts des membres (collectifs).

3.3.4. Rapport annuel Fachschule Oerlikon 2018/19 : Le nombre de participants pour l'année associative 2018/2019 a de nouveau été très satisfaisant : 31 participants au total ont pu suivre la formation de base 2017/2018. Tous les candidats ont reçu le certificat de spécialiste en matière de poursuite pour dettes et de faillite le 16 août 2018 à l'occasion de la remise des diplômes à Zurich. 34 personnes ont suivi le module de spécialisation 2018/2019. Deux candidats ont renoncé à participer à l'examen. 24 candidats ont réussi l'examen de formation certifiante de spécialiste en matière de poursuite pour dettes et de faillite et ont reçu leur certificat le 2 mai 2019 lors de la remise de diplômes à l'Hotel des Balances de Lucerne. Cela correspond à

un formidable taux de réussite de 75% ! Dans le cadre du module complémentaire 2018, 24 personnes se sont préparées au brevet fédéral.

Afin de bien préparer les étudiants aux examens des formations certifiantes et au brevet fédéral, trois répertoires ont été organisés, comme les années précédentes. Les répertoires de la formation de base (1 jour et demi) et du module complémentaire (2 jours et demi) se sont déroulés pour la dernière fois en 2018 à l'hôtel Schiff de Rheinfelden. Depuis cette année, c.-à-d. depuis le répertoire du module de spécialisation, les participants se préparent à l'examen à l'hôtel Sempachersee à Nottwil. L'infrastructure, l'atmosphère ainsi que l'offre culinaire procurent des conditions d'apprentissage très agréables. Après les ateliers ainsi que les tests difficiles et exigeants durant la journée, la soirée était placée sous le signe de la convivialité. Selon les retours d'information des différentes classes, cette offre complémentaire a été très appréciée.

- 3.3.5. Un petit aperçu de la prochaine année associative : 26 participants ont déjà commencé le module complémentaire 2019 le 15 mai 2019. La formation de base 2019/20, qui débutera en août prochain, est déjà complète. Il reste encore quelques places pour le module de spécialisation.
- 3.3.6. Malgré la numérisation, la communication et le leadership jouent bien sûr toujours un rôle important dans la collaboration interpersonnelle. La question pour la conférence est de savoir comment elle devrait être conçue à l'avenir, en tenant compte des possibilités techniques disponibles.

La Commission de formation professionnelle a notamment pour objectif de promouvoir la formation professionnelle initiale et continue. La structure et l'organisation des instruments utilisés à ce jour (réunions à Lausanne et Baden, école spécialisée à Oerlikon) datent de l'ère pré-numérique. À cela s'ajoute la présence physique sur le site qui implique que les participants doivent parfois entreprendre des déplacements importants.

Ainsi, « nos » élèves retrouvent leurs offices après avoir terminé leurs différents modules pour travailler dans leur domaine (restreint). En conséquence, les contacts établis se perdent à nouveau et l'échange de connaissances au sein de leur groupe (et avec la conférence) n'a plus lieu. Les étudiants de notre école spécialisée sont jeunes, pour la plupart, et ont probablement d'autres attentes et points de vue sur la manière de communiquer les connaissances que la génération qui compose actuellement la conférence.

Par conséquent, la Commission de formation professionnelle a confié à Marianne Huber la tâche de constituer un groupe de travail chargé d'identifier les possibilités (techniques) existantes pour maintenir le réseau de connaissances et ne pas rompre le contact entre les anciens étudiants d'une part et avec la Conférence d'autre part. La Commission de formation professionnelle souhaite ainsi créer une base qui permette de préparer de manière optimale la Conférence pour l'avenir, du point de vue tant professionnel que personnel.

- 3.3.7. Échange au-delà des frontières linguistiques : Armin Budliger et Daniel Romano ont entrepris l'ambitieux projet de promouvoir l'échange de collaborateurs des offices des poursuites et faillites au-delà des frontières linguistiques. Il est prévu qu'un collaborateur d'un office de Suisse romande, par exemple, puisse travailler pendant une période limitée au sein d'un office en Suisse alémanique et inversement. À cet égard, il est nécessaire de clarifier certaines questions telles que le maintien du

salaires, la couverture d'assurance, l'hébergement et la prise en charge des frais pendant le séjour dans un canton où l'on parle une autre langue. Dans son principe, l'idée a été accueillie favorablement par les responsables des offices des poursuites et faillites. Le Comité central a par ailleurs envisagé de soutenir financièrement le projet.

- 3.3.8. Introduction d'une gestion intégrée des risques stratégiques dans les offices suisses des poursuites et faillites : En discutant de sujets liés à la sécurité, on entend souvent l'affirmation suivante : « Il n'est encore jamais rien arrivé ». Le comité central de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse a une attitude différente. D'une part, nous savons que des intrusions sont commises régulièrement et, d'autre part, nous ne pensons pas qu'il faille attendre de gros titres dans les médias pour réfléchir à ces problèmes.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité central a décidé de mettre en place un système de gestion intégrée des risques stratégiques. Nous bénéficions du soutien du Réseau de connaissances de sécurité intégrée de Suisse centrale (Wissensnetzwerk integrale Sicherheit Zentralschweiz - WISZ), composé de représentants de la Haute école de Lucerne et de Willimann S+S GmbH.

En février de cette année, plusieurs ateliers comptant avec la participation de représentants de huit offices différents ont permis de définir les bases pertinentes. Un état des lieux exhaustif a été réalisé. Dans une seconde phase, il s'est agi de déterminer les principaux risques subjectifs et d'en déduire les mesures à prendre.

Les points suivants ont été identifiés comme principaux risques subjectifs :

- intrusions et menaces dans le cadre de nos activités au sein des services interne et externe,
- risques liés aux transactions financières et
- questions de responsabilité et d'assurance.

Les recommandations sur les mesures à prendre étaient toutefois beaucoup plus importantes pour nous. Ce sont les suivantes :

- Information et communication : Nous souhaitons élaborer un réseau d'échange et offrir des plateformes numériques permettant d'échanger des informations sur des sujets relatifs à la sécurité. Nous souhaitons par ailleurs mettre en place, à titre expérimental, un centre d'information répondant à des questions spécifiques.
- Stratégie et politique : Nous avons à cœur de vous apporter un soutien opérationnel et tactique basé sur des considérations stratégiques. Concrètement, il est possible de définir dans ce domaine des processus de travail standards ou d'imposer des exigences minimales concernant la configuration structurelle des espaces de travail. La rédaction d'un manuel de sécurité est également envisageable.
- Il s'agit au fond de responsabiliser nos collègues. Nous proposerons une formation sur divers sujets liés à la sécurité aux collaborateurs « habituels », aux collaborateurs des services extérieurs et également aux responsables de la sécurité. Il est également prévu d'organiser des cours de formation intersectoriels ; par exemple, avec les offices AI, les caisses de chômage, etc.

Que pouvez-vous attendre de nous ?

- Après les vacances d'été, nous définirons de manière définitive notre vision en matière de sécurité ainsi que nos objectifs stratégiques.
- Au troisième trimestre, une analyse des risques ascendante sera effectuée de manière approfondie avec les collaborateurs de divers offices des poursuites et faillites.
- Les premières formations à la sécurité auront lieu au quatrième trimestre. Il s'agira également d'y définir des normes et des exigences minimales concernant l'ensemble des questions de sécurité.
- Au cours du dernier trimestre de cette année, nous souhaitons vous informer de manière standardisée et faciliter les échanges.
- L'objectif est d'offrir dès le début de l'année prochaine à toutes les personnes intéressées des formations organisées de manière centralisée dans l'ensemble du pays.

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact. Armin Budliger et Bogdan Todoc se feront un plaisir d'écouter vos suggestions. Nous nous trouvons actuellement à une phase du projet qui nous permet encore de prendre en compte les divers souhaits et attentes et de les intégrer dans notre concept.

Avec ce projet, nous souhaitons renforcer l'attractivité de notre fascinante profession. Nos collaborateurs devraient pouvoir exercer leur profession dans un environnement sécurisé et pouvoir contribuer de la manière la plus sûre possible au bon fonctionnement de notre État de droit.

Nous aimerions vous soutenir dans cette démarche, mais nous sommes également tributaires de votre coopération. Impliquez-vous dans ce projet ; car celui qui désire la sécurité doit la rechercher activement.

3.4. Relations publiques :

3.4.1. Le domaine des relations publiques comprend quatre éléments principaux :

- contacts
- médias
- publications
- site web

3.4.2. Contacts : Le Comité est toujours soucieux de garantir la représentation et la visibilité de notre association professionnelle. Nous avons intensifié nos contacts avec l'Office fédéral de la justice.

À l'occasion de réunions communes et d'entretiens individuels, nous faisons part de nos préoccupations et essayons d'apporter notre contribution, tant au niveau théorique que pratique. Différents membres du Comité central ou de l'association participent de manière ciblée à divers groupes de projets de la Confédération sur le thème de la « numérisation ». Le Comité central considère que la coopération avec d'autres associations et fédérations est très importante. Nous avons notamment eu des discussions intensives avec l'Association LP (l'association a pour but de promouvoir la recherche et la pratique dans le domaine du droit de la poursuite pour dettes et de la faillite). Nous y avons abordé la question de savoir « Où pouvons-nous renforcer nos interventions communes ? » et « Quelles sont les synergies possibles ? ».

Les relations publiques ne relèvent pas uniquement du Comité central, mais de tous les membres qui représentent notre association professionnelle. Tous les offices suisses des poursuites et faillites ont reçu quelques prospectus en avril de cette année (qu'est-ce que la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse et que fait-elle ?), dans le but de les remettre aux personnes intéressées afin d'améliorer la visibilité de notre association. À cet égard, nous souhaitons attirer de nouveau votre attention sur notre matériel publicitaire (disponibles sur notre site www.poursuite-faillite-offic.ch – page d'accueil). Vous y trouverez des cadeaux en guise de remerciement pour différentes occasions.

Le « Homebase Niederbauen » a été inauguré officiellement début mai de cette année. Le Berggasthaus Niederbauen à Emmetten, dans le canton de Nidwald, est la résidence officielle élargie de notre président. Une oasis avec des vues à couper le souffle et des délices culinaires pour des ateliers, des séances, des réunions de la commission et des expériences familiales à des conditions préférentielles. Des panneaux y indiquent la collaboration avec notre Conférence. Cependant, le projet envisage également de communiquer au public davantage d'informations sur notre travail quotidien par le biais de conférences spécialisées, lectures et récits.

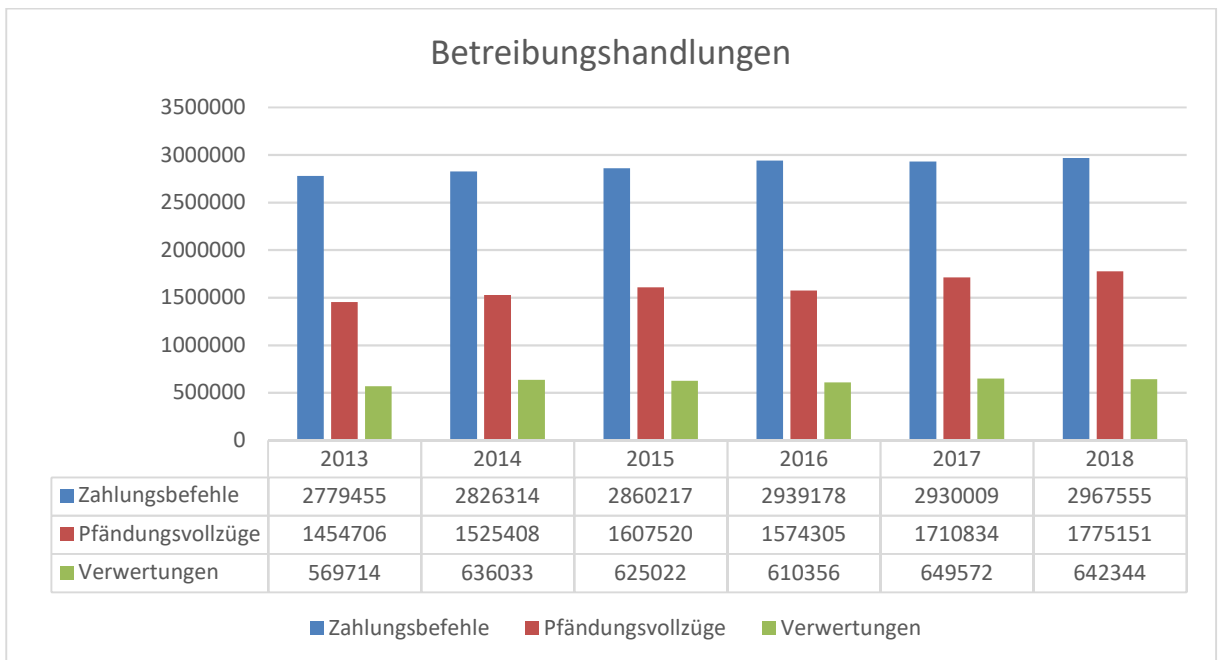
- 3.4.3. Médias : Le contact avec les médias se déroule de manière intensive et régulière par le biais de l'adresse de contact qui figure sur notre page d'accueil. Pour l'instant, le Comité a décidé d'opter pour une collaboration indirecte. C'est-à-dire que nous maintenons le contact, mais que nous nous abstenons pour l'instant de publier des communiqués et de tenir des conférences de presse. Nous souhaiterions que nos membres suivent la même voie et recherchent la collaboration avec les représentants des médias locaux. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir les interventions dans les médias, publications et autres communiqués. Ce que vous voyez ou percevez dans votre entourage direct et indirect nous intéresse.
- 3.4.4. Publications : Le Bulletin des poursuites et faillites constitue toujours une partie importante de notre travail de communication auprès du public. Le Bulletin est cité dans de nombreux commentaires et décisions de justice. Les articles et décisions de notre revue spécialisée enregistrent des centaines de clics dans SWISSLEX (base de données juridique électronique). Afin de garder des fiches toujours d'actualité et de pouvoir conserver nos effectifs d'abonnés, nous sommes tributaires de votre aide. Envoyez-nous des arrêts (anonymisés) rendus par votre autorité de surveillance. Généralement, l'autorité de jugement vous en donne l'autorisation et vous met même la décision à disposition par voie électronique. Ces décisions intéressent nos lectrices et lecteurs. Une équipe de projet travaille actuellement à revoir l'aspect visuel et à identifier les opportunités offertes par la numérisation. Bien entendu, la commission de rédaction est également en contact avec les rédactions d'autres revues juridiques. Faites la promotion de notre Bulletin des poursuites et faillites. N'hésitez pas à en parler aux autorités judiciaires, cabinets d'avocats, sociétés fiduciaires et agences de recouvrement de créances. Nous vous avons envoyé des cartes de commande au début du mois d'avril de cette année. Vous pouvez également les solliciter à tout moment à l'adresse de la rédaction.
- 3.4.5. Site web : Notre site web s'est quelque peu développé au cours du dernier exercice. La plate-forme d'apprentissage « OpenOLAT » de l'école spécialisée d'Oerlikon a été élaborée conformément aux derniers standards en matière de formation pour adultes. En outre, le système d'inscription en ligne a été étendu. Toutes les inscriptions aux activités de formation et à l'assemblée des membres ont été effectuées en ligne.

Nous n'avons pas prévu de développer davantage le site web avec des rubriques « Actualités », « Décisions de justice » et « Plate-forme de discussion ». Le Comité est d'avis que, d'une part, notre bulletin spécialisé remplit cette fonction et que, d'autre part, de nombreux sites Internet cantonaux fournissent déjà suffisamment d'informations.

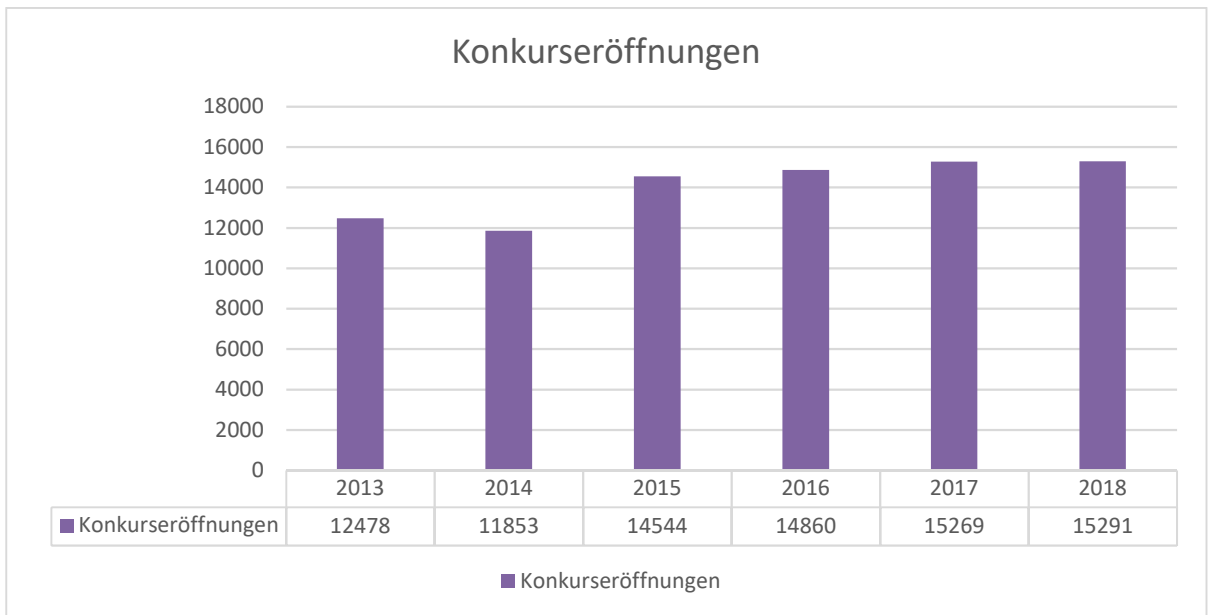
4. Statistiques dans le domaine des poursuites et des faillites

4.1. Statistiques¹⁾ : Le nombre de poursuites a encore augmenté !

Poursuites : en 2018, 2 967 555 commandements de payer (+1,28% par rapport à l'exercice précédent) ont été établis, 1 775 151 saisies (+3,76%) ont été exécutées et 642 344 réalisations (-1,10%) ont été effectuées.



4.2. Faillites : l'année passée, 15 291 faillites ont été ouvertes, ce qui correspond à une augmentation de près de 0,14% par rapport à l'exercice précédent. Durant la même période, 13 023 procédures de faillite ont été clôturées (-5,57%).



1) Selon les chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique

5. Examen professionnel fédéral d'expert en matière de poursuites et faillites

30 candidats ont participé au total à l'examen, parmi lesquels 20 ont pu recevoir le brevet fédéral dans la spécialisation poursuite pour dettes ou faillite. La remise de diplômes a eu lieu à Winterthour le 30 novembre 2018.

6. Perspectives et conclusion

- 6.1. L'organisation de l'assemblée annuelle de la conférence du 5 juin 2020 à Montreux a déjà commencé. Nous remercions le président du comité d'organisation Jean-Pierre Gaille et son équipe pour leur engagement dans cette tâche.
- 6.2. Une année associative bien remplie a été menée à terme. Sans le soutien dynamique et compétent de toutes les personnes impliquées, il ne serait pas possible de mener à bien de manière professionnelle toutes les tâches à accomplir. Un grand merci à tous !

Bien entendu, il est important que notre association bénéficie d'une excellente réputation auprès des décideurs des cantons et de la Confédération. Il est essentiel pour nous de disposer d'une large assise et d'une solide implantation. Plus la relation avec la sphère politique sera personnelle, plus la voix de notre association aura de poids à l'heure de prendre des décisions politiques qui affectent nos activités. Nous souhaitons et devons nous engager dans ce sens. Et si vous nous aidez dans cette tâche, chers membres, nous atteindrons encore mieux notre objectif. Apportez-nous votre aide quand elle est requise – nous comptons sur vous !

Pour finir, nous souhaitons comme d'habitude remercier chaleureusement tous ceux qui ont collaboré à la bonne marche de notre association :

- les autorités de surveillance techniques et administratives pour la culture de communication ouverte et respectueuse ;

- les fidèles sponsors pour leur générosité ;
- les réviseurs des comptes pour leurs contrôles compétents ;
- les intervenants/formateurs de nos formations continues et de l'école pour leurs contributions compétentes ;
- les membres des commissions pour leur grand engagement ;
- les autres partenaires avec lesquels nous avons pu collaborer ; et
- last but not least, le comité d'organisation de cette assemblée des membres.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez, de l'intérêt que vous portez à notre association et du temps dédié à la lecture de ce rapport annuel.

Stans, mai 2019

Pour le comité, le président :

Armin Budliger